



(Hérault)

Délibération n° 3 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. René-Louis FAGES, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Election du représentant de la commune au sein de la commission « CLIS - Actisol »

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

A la demande conjointe des communes de Pignan et Saussan, Monsieur le Préfet a décidé la création d'une commission locale d'information et de surveillance (CLIS) auprès de l'unité de traitement des déchets, exploitée par la SARL VEOLIA (anciennement ACTISOL).

Cette CLIS est composée de représentants des administrations publiques, de l'exploitant, de représentants d'associations et de représentants des communes de Pignan, Saussan et Cournonterral.

Après avoir procédé au rappel de la réglementation en vigueur, Madame le Maire recense les candidatures.

La candidature de Monsieur Joseph MARCO est enregistrée.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 3/2014

Objet : Election du représentant de la commune au sein de la commission « CLIS - Actisol »

Après s'être assurée que la candidature de M. MARCO est enregistrée, Madame le Maire lance les opérations de vote, à bulletins secrets.

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

Election du représentant :

Votes : 29

Pour : 28

Contre : 0

Nul : 1

Ayant obtenu 28 voix, est élu à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **M. Joseph MARCO.**



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 2 avril 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN